

Association CAPPENVIRONNEMENT
Monsieur Dominique BOCAROSSA
1 route Folleville
56 430 BRIGNAC

Par mail : dominique.boccarossa@gmail.com

Vannes, le 28 octobre 2019

AFF. : ASSO. CAPPENVIRONNEMENT / PROJET LOSCOLO (CNE DE PENESTIN)

LETTRE DE MISSION

Cher Monsieur BOCAROSSA,

Je fais suite à notre rendez-vous de la semaine dernière au cours duquel vous m'avez fait part du souhait de votre association de voir mon Cabinet vous assister dans le litige vous opposant à la Commune de PENESTIN concernant le projet de lotissement conchylicole de LOSCOLO.

Une autorisation environnementale a été délivrée le 23 juillet 2019 par le Préfet du Morbihan pour ce projet, et plusieurs recours gracieux ont été exercés contre celle-ci, le délai de recours contentieux direct étant encore ouvert jusqu'au 23 novembre 2019, et les travaux étant susceptibles de commencer à l'automne selon les informations dont vous disposez.

Je vous confirme bien volontiers que je vous assisterai dans ce litige selon les modalités suivantes :

1. Le périmètre de la mission

1ère étape

La première étape consistera en la rédaction d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de RENNES à l'encontre de l'autorisation environnementale pour en solliciter l'annulation (recours pour excès de pouvoir / recours en annulation) et impliquera notamment :

- la rédaction d'une requête introductive d'instance et de mémoires ;
- l'analyse des écritures et pièces adverses ;
- la réalisation de recherches juridiques ;
- la prise de parole au cours de l'audience ;
- le suivi de la procédure.

Une telle procédure dure entre 1 an et 1 an et demi en moyenne, et ne présente pas un caractère suspensif des travaux. J'attire votre attention sur le fait que, pour assurer la recevabilité du recours, compte tenu du caractère récent de la constitution de l'association, il sera nécessaire que des particuliers soient également requérants aux côtés de CAPPENVIRONNEMENT.

Etape optionnelle

Une étape optionnelle consistera à déposer un recours en référé-suspension (article L.521-1 du CJA) pour demander la suspension des effets de l'autorisation environnementale et éviter que les travaux, notamment de défrichement, ne se réalisent intégralement avant que le juge ne se prononce sur la légalité de l'autorisation.

Un tel recours est jugé en 2 à 3 semaines à compter de la saisine du Tribunal, par un juge unique, et donne lieu à une audience spécifique. Il faut justifier d'une certaine urgence tenant à l'imminence du début des travaux pour que le juge considère que la demande est recevable.

J'attire votre attention sur le fait que tout recours contentieux comporte un risque de condamnation aux frais de justice (frais de conseil de l'adversaire) en cas de rejet du recours (somme généralement située entre 1 000 et 2 000 euros). A l'inverse, en cas d'annulation de la décision, une partie de vos frais de conseil pourraient être pris en charge par la partie adverse.

2. La facturation du cabinet

Sur le plan budgétaire, je vous informe que la pratique de mon Cabinet est de calculer les honoraires sur la base d'un taux horaire de **130 € H.T** pour les particuliers, associations et collectivités avec lesquels je travaille.

Toutefois, afin de vous apporter de la visibilité dans ce litige, je vous précise que je serai en mesure de forfaitiser mes honoraires à la somme suivante pour les différentes étapes précédemment identifiées :

- 1^{ère} étape (recours en annulation) : **3 000 euros H.T ;**
- Etape optionnelle (référé-suspension) : **750 euros H.T.**

La TVA sur les honoraires de mon Cabinet est de **20%**.

Par ailleurs, je vous informe que je facturerai, en plus des honoraires, **5% de frais administratifs de fonctionnement**. Ils ne comprennent pas les frais éventuels de timbres fiscaux, d'huissiers, de déplacement (indemnités kilométriques depuis Vannes ou train), etc. qui pourraient être générés par le traitement du dossier.

Les factures sont payables à réception, et adressées en fonction de l'avancement de la mission (fractionnement en 4 factures de 750 euros H.T pour la phase contentieuse du dépôt du recours jusqu'à l'audience).

* *

Je vous remercie de bien vouloir me confirmer que les termes de cette lettre de mission vous conviennent en me la retournant signée et accompagnée de votre « bon pour accord », en me précisant, le cas échéant, la ou les étape(s) de la mission souhaitée(s) (1^{ère} étape, étape optionnelle).

Je reste, bien évidemment, à votre disposition pour toute demande de complément.

Je vous souhaite une agréable journée,

Bien cordialement,



Me Thomas DUBREUIL

Le _____, à _____.

Pour l'association, Madame / Monsieur _____.

Signature précédée de la mention « Bon pour accord »